

Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff)

Présentation méthodologique de l'enquête Enveff 2000 en Métropole

* **L'équipe Enveff** est composée de Maryse JASPARD, responsable de l'enquête, Elizabeth BROWN, Institut de démographie de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne (IDUP) ; Stéphanie CONDON, Jean-Marie FIRDION, Institut national d'études démographiques (INED) ; Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Annik HOUEL, Université Lumière-Lyon II ; Brigitte LHOMOND, Florence MAILLOCHON, (CNRS) ; Marie-Josèphe SAUREL-CUBIZOLLES, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Marie-Ange SCHILTZ, (CNRS).

Contexte institutionnel de l'enquête

La plate-forme d'action de Pékin adoptée le 15 septembre 1995, à l'issue de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes, a invité les gouvernements à mener des actions pour prévenir et éliminer les violences envers les femmes. La demande de « statistiques précises concernant les violences faites aux femmes » apparaît dans le rapport pour la 4^{ème} conférence mondiale des femmes *Les femmes en France*¹, qui concluait par la recommandation d'une action intégrée de lutte contre la violence faite aux femmes.

A cette époque, on disposait, en France, uniquement des statistiques portant sur les violences déclarées du fait de démarches de femmes auprès des institutions : celles publiées par les Ministères de l'Intérieur et de la Défense réalisées à partir des constats d'infractions relevées par la police et la gendarmerie, celles du Ministère de la Justice portant sur les auteurs de crimes et délits. Par ailleurs, les associations d'aide aux personnes victimes de violences (la *Fédération nationale Solidarité Femmes*, le *Collectif féministe contre le viol*, l'*Association contre les violences faites aux femmes au travail*) établissaient un travail de recension des données concernant les personnes qui s'adressaient à elles et publiaient des statistiques et études sur leurs activités. A partir des travaux de ces associations, on connaissait assez bien les situations de violences vécues par les femmes qui s'adressaient aux services d'écoute, d'aide, d'accueil ou d'hébergement. En revanche, on ignorait presque tout de la situation de l'ensemble des femmes.

Dans ce contexte, une enquête portant sur la population générale s'avérait indispensable pour prendre la mesure du phénomène. Ce d'autant plus, que le débat sur les violences envers les femmes se nourrissait de nombreux préjugés et que des chiffres non validés circulaient.

L'enquête Enveff commanditée en 1997 par le service des Droits des femmes² est une des réponses de l'État français aux recommandations de la conférence de Pékin. Elle a été coordonnée par l'Institut de démographie de l'université Paris I (Idup), et réalisée, sous la responsabilité de Maryse Jaspard, par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant aux institutions publiques de recherche (CNRS, Ined, Inserm, Université). C'est la première enquête nationale sur ce thème programmée en France. Après avoir été examinée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et reconnue comme enquête d'intérêt général cette enquête a été publiée, en janvier 2000, au Journal Officiel comme faisant partie du programme des grandes enquêtes des services publics.

Objectifs de l'enquête

L'objectif prioritaire de l'enquête Enveff était la production de statistiques portant sur l'ensemble de la population. En outre il s'agissait de :

- mesurer la fréquence sur douze mois des violences interpersonnelles, verbales, psychologiques, physiques et sexuelles subies par les femmes d'âge adulte dans leurs différents cadres de vie : espaces publics, vie professionnelle, vie de couple, relations avec la famille ou les proches, ce quel que soit l'auteur des violences³.

- mesurer la fréquence des violences physiques subies par les femmes depuis l'âge de 18 ans et celle des violences sexuelles subies pendant toute la vie,

¹ Aubin C., Gisserot H. (1994) : *Les femmes en France : 1985-1995*. Rapport établi par la France en vue de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, Paris : La Documentation française, 149 p.

² Avec le partenariat financier de l'ANRS, la CNAF, le FAS, l'IHESI, l'OFDT, le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil régional PACA, la mission de recherche Droit et Justice.

³ La population masculine n'a pas été enquêtée parce que la commande publique portait sur les femmes, et parce que l'on ne disposait pas pour les hommes d'études préliminaires permettant d'élaborer la problématique d'une enquête quantitative sur le sujet.

- analyser le contexte familial, social, culturel et économique des situations de violences,
- étudier les réactions des femmes aux violences subies et leurs recours auprès de leur entourage et des services institutionnels,
- analyser les conséquences de la violence sur la santé physique et mentale, la vie familiale et sociale, l'usage de l'espace.

Cadre théorique et méthodologique

Approche des violences envers les femmes

L'approche des violences envers les femmes s'inscrit généralement dans le registre des violences interpersonnelles et par là même se réfère la plupart du temps aux situations « ordinaires » liées à la vie quotidienne et à la sphère du privé ; ces violences sont encore souvent occultées, voire déniées par les victimes elles-mêmes.

Quelle qu'en soit la nature et quels qu'en soient les protagonistes, les actes violents sont toujours une atteinte à l'intégrité de la personne. Au-delà des actes, la violence s'inscrit dans un fonctionnement d'emprise sur l'autre. Elle est fondée sur un rapport de force ou de domination. Elle ressortit au désir d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant. Contrairement au conflit, mode relationnel interactif susceptible d'entraîner du changement, la violence est perpétrée de façon univoque et destructrice.

La quantification des violences s'avère délicate, car elle recouvre une réalité complexe et très diversifiée qu'il convient de décrire le plus finement possible. Par ailleurs, l'invisibilité du phénomène est un des écueils que doit dépasser l'approche des violences faites aux femmes.

Repérage des violences

A partir des études qualitatives disponibles et d'entretiens *ad hoc*, nous avons élaboré une liste non hiérarchisée de faits, gestes, actes, situations ou paroles susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique et morale de l'autre, et donc de constituer des actes de violence.

Les faits retenus se regroupent ainsi :

- Violences physiques : donner des gifles, des coups avec ou sans objet contondant, menacer avec une arme, tenter d'étrangler ou de tuer, exercer d'autres brutalités physiques, enfermer ou empêcher de sortir, abandonner sur la route (en voiture), empêcher de rentrer chez soi.

- Violences sexuelles : imposer des rapports sexuels sous la contrainte, imposer des pratiques sexuelles non désirées, des attouchements, imposer des rapports sexuels avec d'autres personnes ; dans le cadre du travail, faire des avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques, voyeurisme ou exhibitionnisme ; plus dans les espaces publics, suivre avec insistance.

- Actes malveillants par l'intermédiaire d'un objet : jeter, déchirer, casser, détruire un objet, une réalisation (objet fabriqué, création artistique ou autre ...).

- Appels téléphoniques malveillants, avec ou sans connotation sexuelle.

- Violences verbales : insultes, injures.

- Violences psychologiques : s'en prendre aux enfants, emmener les enfants ; contrôler les sorties, les relations ; imposer des comportements ; mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer ; mettre à l'écart, refuser de parler ; menacer, menacer de mort, faire du chantage affectif.

Violence économique : empêcher d'avoir accès aux ressources.

Ces diverses formes de violence s'exercent dans différentes sphères de la vie :

- Lieux publics (rues, transports, parkings, commerces, administrations...) et de loisirs (sportifs, culturels, festifs...).

- Services aux usagers lors de consultations (médicales, sociales, juridiques par exemple) ou lors d'interventions de professionnels à domicile.

- Monde du travail, de la formation, ou des études.

- Couple.

- Famille et proches.

Temporalité des violences

Le découpage temporel s'articule :

- sur les douze derniers mois pour l'ensemble des violences psychologiques, verbales, physiques et sexuelles dans les différentes sphères de la vie ;
- sur le cours de la vie adulte (après 18 ans) pour certaines violences physiques ;
- sur le cours de la vie entière (en incluant la jeunesse) pour certaines violences sexuelles.

Le choix d'une période de référence courte et récente permet de situer avec peu de marge d'erreur l'événement violent par rapport à la position familiale, professionnelle, aux conditions de travail, de résidence et de santé de la femme.

Le seuil de 18 ans retenu pour les agressions physiques, a pour but d'éliminer de l'analyse les violences « éducatives »⁴ (fessées, gifles ou autres brimades perpétrées par les parents) et les violences liées à l'école.

L'observation des violences subies au cours de la vie suscite quelques mises en garde. D'une manière générale, on opère une reconstruction de l'histoire en conformité aux normes sociales actuelles ; dans le domaine des violences, ce phénomène est particulièrement important dans la mesure où les perceptions sociales des violences envers les femmes ont beaucoup évolué dans les générations enquêtées.

Le facteur temps est aussi lié au mode de recueil des données par questionnaire fermé qui oblige les femmes à répondre instantanément. Certains événements graves mais anciens, qui ont fini par s'estomper, peuvent dans l'immédiateté de la réponse être occultés. De plus, ce mode de collecte a une incidence évidente sur la notion de gravité⁵ qui est difficilement cernée sur l'ensemble de la vie : des événements plus récents, moins graves, peuvent être plus facilement mobilisés par la mémoire au détriment d'événements plus graves mais plus anciens et désormais enfouis.

Le questionnaire de l'enquête Enveff

L'approche temporelle des violences sous-tend la structure du questionnaire de l'enquête Enveff. Cette structuration est également conçue pour faciliter le déroulement de l'entretien, en faisant émerger progressivement les situations de violence dans chaque cadre de vie ; ce qui favorise, dans la dernière partie du questionnaire qui cerne les agressions physiques endurées depuis l'âge de 18 ans et les agressions sexuelles subies au cours de la vie, la remémoration d'événements parfois très anciens. La passation du questionnaire durait en moyenne 45 minutes.

Le questionnaire est divisé en neuf modules.

Le premier module saisit les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la personne ; il doit aussi permettre de comparer l'échantillon interrogé à l'ensemble de la population féminine vivant en France et les questions sont donc souvent très proches de celles proposées par les grandes enquêtes nationales. Il inclut :

- des caractéristiques résidentielles, familiales, professionnelles et socio-économiques des femmes et de leur éventuel conjoint (ou de leur dernier conjoint) ;
- des questions relatives aux conditions d'emploi, aux habitudes de vie quotidienne (transports, sorties, usage et vécu de l'espace public), au réseau de relations, à l'entente dans le couple et au degré d'autonomie par rapport au conjoint ;
- des éléments de biographie : caractéristiques de la famille d'origine, conditions de vie au seuil de l'adolescence, incidents graves qui ont pu marquer l'enfance et la jeunesse, âge au franchissement des étapes marquant le début de la vie adulte, dont la sexualité ;
- une évocation de la vie sexuelle et de la maîtrise de la procréation.

⁴ Les corrections physiques ne portent pas forcément davantage atteinte à la personne que des systèmes éducatifs basés sur le contrôle et le chantage affectif.

⁵ L'échelle de gravité attribuée aux actes violents s'est également transformée au cours du temps.

Le deuxième module, construit dans une optique épidémiologique, s'intéresse à l'état de santé des femmes. Il décrit :

- les atteintes traumatologiques ;
- les troubles de santé mentale ;
- les maladies sexuellement transmissibles dont les hépatites et le VIH ;
- la consommation médicale ;
- la consommation de substances toxiques, y compris illicites.

Les six modules suivants appréhendent les actes et situations de violence (psychologique, verbale, physique et sexuelle) subis pendant les douze derniers mois dans les différents domaines de l'existence ; l'ordre des modules est dicté par le souci d'évoquer en premier les situations les plus faciles à évoquer pour aller vers les plus occultées :

- espaces publics (rues, transports, bars, magasins, administrations...) ;
- sphères professionnelle et étudiante ;
- contacts privés avec des professionnels (consultations, interventions à domicile...) ;
- vie de couple ;
- relations avec un ex-conjoint ;
- famille et proches.

Le dernier module « vie entière » interroge, selon deux temporalités : depuis le dix-huitième anniversaire pour les agressions physiques, depuis l'enfance, pour les agressions sexuelles.

Pour chacun de ces faits, l'âge, les auteurs, les circonstances, les recours judiciaires et les conséquences sont enregistrés. En cas de répétition des agressions, ces questions sont répétées pour le premier et le dernier fait.

Afin de limiter la part de subjectivité des réponses, les violences ne sont pas définies *a priori*. Dans les questions, les mots « violence » ou « agression » ne sont pas utilisés, seuls des « faits » sont évoqués et décrits avec le plus de précision possible dans chaque cadre de vie. Ainsi, chaque module comprend une liste d'items, plus ou moins identiques, adaptés à la sphère considérée, pour lesquels on relève la fréquence et le ou les auteur(e)s. Ceci, afin de pouvoir établir des comparaisons⁶ et faciliter le déroulement de l'interview par une forme d'accoutumance. Les questions sur les violences ne sont pas ordonnées selon un degré de gravité pressenti, elles vont de ce qui s'énonce le plus volontiers à ce qui est le plus intime, le plus indicible.

En outre, le questionnaire est construit autour de la tension entre la nécessité d'évaluer une fréquence des divers types de violences et celle d'analyser de façon plus approfondie certaines situations. Dans la périodisation des douze derniers mois le questionnement est donc conçu en deux parties pour chaque sphère d'activité sociale :

- la première partie cherche à évaluer la fréquence de situations, d'actes, d'événements portant atteinte à l'intégrité de la personne qui ont pu l'affecter au cours des douze derniers mois ;
- la seconde partie se donne pour objectif d'étudier de façon plus approfondie une situation particulière, notamment les réactions immédiates de l'enquêtée, les recours qu'elle-même ou son entourage a engagés et certaines conséquences.

Soumettre à la femme, dans un premier temps, une série de situations possibles lui permet de mobiliser sa mémoire et facilite également le choix qui lui sera demandé dans le second temps : sélectionner parmi les événements qu'elle cite celui qu'elle juge le plus important, le plus grave. En fait, parmi les événements survenus au cours des douze derniers mois, nous pouvions sélectionner soit le plus récent, soit le plus important. Moins entaché de subjectivité, le choix du plus « récent » est statistiquement le moins biaisé, en revanche, le plus « important » se trouve être le plus signifiant. Aussi avons-nous choisi d'analyser l'événement le plus grave pour la répondante, sachant que ce choix avait toutes les chances de correspondre à ce qui est

⁶ A l'exception des violences psychologiques développées dans les modules « vie de couple » et « vie professionnelle », qui ne sont pas évoquées dans l'espace public et dans les consultations.

considéré comme socialement et pénalement le plus grave et, donc, où les recours peuvent être analysés.

La collecte des données

La collecte des données a été menée de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant, hors institution, en métropole. Elle a été effectuée par téléphone, selon la méthode cati (collecte assistée par téléphone et informatique)⁷. La méthode téléphonique est beaucoup moins coûteuse que celle du face à face, un échantillon national pouvant être interrogé depuis une salle d'opérateurs, ce qui permet aussi un meilleur contrôle du déroulement de la collecte. Son avantage essentiel est de créer les conditions permettant d'assurer la bonne distanciation dans la relation enquêteur/enquêtée pour des sujets sensibles. Les procédures d'appel des enquêtées et la gestion des fichiers de numéros de téléphone assuraient le respect de l'anonymat total, la confidentialité et la sécurité des personnes interrogées.

Un échantillon aléatoire des abonnés du téléphone (95% des ménages en France) a été obtenu auprès de France Télécom ; cette liste de numéros de téléphone est, de fait, une liste de ménages. Pour prendre en compte l'ensemble des ménages abonnés au téléphone, y compris ceux sur liste rouge, le fichier utilisé est une déclinaison du fichier précédent. Cet échantillon aléatoire, représentatif de l'ensemble des ménages vivant hors institution, a été stratifié selon trois régions : Île-de-France, PACA et autres régions, en partie pour tenir compte du taux différentiel - selon les régions - des abonnés au téléphone sur liste rouge.

Les ménages éligibles sont ceux comprenant au moins une femme âgée de 20 à 59 ans et parlant assez couramment le français. Si le ménage comprenait plusieurs femmes répondant aux critères de sélection, la femme interrogée était celle dont l'anniversaire à venir était le plus proche de la date de l'enquête.

L'annuaire inversé a été utilisé pour disposer des noms et adresses des ménages tirés (hors liste rouge). Une lettre annonce - qui ne dévoilait pas le sujet - a été envoyée aux ménages hors liste rouge. Pour les ménages sur liste rouge, une prise de contact particulière était prévue afin d'expliquer à l'enquêtée la méthode aléatoire et les mesures prises pour assurer l'anonymat des réponses recueillies ; il était proposé l'envoi de la lettre annonce si la personne le souhaitait. Chaque numéro de téléphone était composé automatiquement, 15 fois si nécessaire. Les procédures d'appel des enquêtées et la gestion des fichiers de numéros de téléphone assurent le respect de l'anonymat total et la sécurité des personnes interrogées. Pour prévenir d'éventuels risques pour les répondantes, un protocole comprenant de nombreuses précautions a été mis en place.

L'organisation d'un relais par les associations de lutte contre les violences faites aux femmes a complété le dispositif en assurant un soutien aux enquêtées ou aux enquêtrices dans des situations délicates.

La qualité de l'échantillon

Parmi les femmes qui auraient dû être interrogées, âgées de 20 à 59 ans, parlant français, le taux de refus global est de 12,3%. Le faible taux d'abandon en cours d'entretien (5%) indique une bonne acceptation du sujet, d'autant plus que la grande majorité des abandons a lieu en début de questionnaire, et tient au caractère jugé trop indiscret de certaines questions (revenus, sexualité...). Seules quelques femmes (23) refusent probablement le sujet, s'arrêtant au moment où les modules « violences » sont abordés. Le taux de refus pour chaque question est faible, presque toujours inférieur à 1%, à l'exception des quelques interrogations très

⁷ Les grandes enquêtes étrangères sur le sujet ont également été réalisées par téléphone : l'enquête de « Statistique Canada » (1993), aux États-Unis, Straus *et al.* (1985), l'enquête nationale suisse « Domination et violence envers la femme dans le couple » (Gillioz *et al.*, 1994).

spécifiques concernant la situation du conjoint ou de l'ex-conjoint et les pratiques sexuelles (au maximum 6%).

Comparé à la population féminine métropolitaine de même âge décrite par l'enquête Emploi de l'Insee de 1999, l'échantillon présente de légères distorsions dans sa structure par âges, par catégories socioprofessionnelles, et par statuts d'activité.

Le léger déficit de femmes âgées de 50 ans et plus est habituel dans les enquêtes par téléphone. Il se traduit par une sous représentation des personnes inactives, mais aussi des femmes exerçant une activité indépendante, dont 43% sont âgées de plus de 50 ans contre 22% de l'ensemble des actives occupées vivant en France. A cet effet d'âge, se conjugue pour elles, celui d'horaires de travail plus longs. La structure par statuts d'activité découle très logiquement des deux précédentes. Les actives occupées sont sur-représentées à l'inverse des chômeuses et " autres inactives ", retraitées non comprises.

Enfin, le mode de vie des personnes interrogées apparaissant comme un élément fondamental de cette investigation, la variable de redressement construite distingue les groupes sensibles tout en se conformant aux informations disponibles dans l'Enquête Emploi. L'échantillon montre a priori une forte sur représentation des femmes vivant en couple, celles qui sont mariées particulièrement. Leur plus longue présence à leur domicile les rend plus faciles à joindre.

Les coefficients de redressement

Même si la structure de l'échantillon fournit une représentation fiable de la population féminine âgée de 20 à 59 ans vivant en France, la représentativité de l'échantillon a été améliorée par l'application systématique de coefficients de redressement à chaque personne. Ces coefficients opèrent un calage exact sur les structures métropolitaines selon les caractéristiques présentées ci-dessus, c'est-à-dire, les groupes d'âge, les catégories socioprofessionnelles, le statut d'activité et le mode de vie. Ils ont été construits selon la méthode du raking ratio, en utilisant un programme mis au point par O. Sautory à l'Insee et mis à notre disposition par l'Ined.

Exploitation et analyse : choix méthodologiques

Les analyses menées ont confirmé le bien-fondé de ne pas globaliser le phénomène et de produire des taux de violences différenciés selon le cadre de vie puisque les formes et significations des atteintes aux personnes sont liées à l'organisation des rapports sociaux au sein des sphères considérées.

Pour estimer la fréquence des divers types de violences (à l'exception des agressions verbales) il a été nécessaire de construire des « indicateurs » regroupant plusieurs variables :

- Les agressions physiques incluent : donner des gifles, des coups avec ou sans objet contondant, menacer avec une arme, tenter d'étrangler ou de tuer, exercer d'autres brutalités physiques ; plus, enfermer ou empêcher de sortir, abandonner sur la route (en voiture), empêcher de rentrer chez soi, pour le conjugal ; plus, vol avec violences dans l'espace public.
- Les avances sexuelles : « pelotage » ; plus dans le cadre du travail, faire des avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques.
- Les agressions sexuelles : attouchement, tentative de rapport forcé, rapport forcé ; pour le conjugal, imposer des rapports sexuels par la force, imposer des gestes sexuels refusés.
- Pressions psychologiques : pour le conjugal, menacer de s'en prendre aux enfants, ; contrôler les sorties, les relations ; imposer des comportements ; dévaloriser, dénigrer ; refuser de parler, empêcher d'avoir accès aux ressources. Au travail, brimades, dénigrement, mise à l'écart.

Mais par delà les actes violents caractérisés - brutalités physiques et sexuelles -, l'accumulation de faits, de gestes, de paroles en apparence sans gravité constitue des situations pouvant porter gravement atteinte aux personnes. D'où la nécessité de construire des « indicateurs » de violences combinant la multiplicité et la fréquence des faits, afin d'évaluer la fréquence de ces situations, que nous avons nommées « situations de violences ».

L'analyse des données collectées a montré l'efficacité du choix de l'articulation douze derniers mois/cours de la vie (entière ou adulte). Par ailleurs, le questionnement répété, sphère par sphère, sur les actes de violence subis a permis le travail de mémorisation et de sélection préalable au questionnement final sur le cours de la vie. Cette méthode a également pu produire chez certaines femmes une forme de prise de conscience du phénomène, les amenant à reconsidérer des situations vécues qu'elles n'auraient pas déclarées dans un premier temps et permettant qu'elles les évoquent en fin d'entretien.

Les résultats ne vont pas dans le sens des idées dominantes ; les chiffres obtenus sont bien moins alarmistes que ceux que les médias avaient présentés auparavant, qui faisaient notamment état de deux millions de femmes battues – sans que ce chiffre soit étayé par une étude. Cette image traditionnelle de la femme battue doit être révisée ; les situations complexes vécues dans la relation conjugale, comme au travail, relèvent bien de ce que les spécialistes nomment le continuum des violences, qui inclut les agressions verbales, les pressions psychologiques, les agressions physiques et sexuelles.

En revanche, l'enquête a confirmé l'importance des pressions psychologiques tant au travail qu'en famille, phénomène déjà mis au jour par des chercheurs en sciences humaines et sociales. Elle a également permis de cerner l'ampleur du silence qui recouvrait les violences envers les femmes.

Par ailleurs, il est vérifié que l'espace familial est le théâtre principal des violences alors que l'espace public apparaît davantage comme un lieu de harcèlement sexiste.

Les résultats plus ou moins détaillés de l'enquête sont présentés dans l'ouvrage publié à la documentation française et dans de nombreux articles référencés dans la bibliographie de l'enquête (cf. liste des publications).